

MAIRIE DE COBONNE
26400 COBONNE
Tél : 04.75.25.24.77

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
02.09.2024

Présents : Julien BODENNEC, Raymond FARNIER, Manuel GASCOIN, Franck GENCEL, Christian GENCEL, Fabrice MANGAULT, Nathalie PADEE, Thierry RAILLON, Philippe RIBIERE, Anni VALKONEN

Pouvoir : Thomas ROLLAND pour Nathalie PADEE
Raymond FARNIER rejoint le conseil à 21h00 et ne participe pas au vote de la délibération n°1.

Secrétaire de séance : Christian GENCEL

Le compte rendu du Conseil Municipal du 01 Juillet est approuvé à l'unanimité. avec une remarque de Manuel GASCOIN sur la tenue de la réunion publique du 17 juin dans un lieu privé non mentionné au CR mais ne demande pas de révision de celui-ci.

1- Délibération : CCVD / Gestion de compétence Eau et Assainissement – Souhaits de représentation dans les syndicats post 2026.

Rappel : En 2026, les EPCI prennent la compétence Eau et Assainissement. Le SMPAS étant un syndicat supra communautaire, la CCVD sera représentée au Conseil Syndical et nommera son ou ses représentants qui sera/seront élus en Conseil Communautaire. La CCVD souhaite avoir connaissance des souhaits des communes afin de gérer au mieux cette prose de compétence.

Le maire présente une proposition de délibération au Conseil Municipal pour le vote et procède à un tour de table. Les membres du conseil demandent quelques modifications mineures qui sont intégrées. La copie de cette délibération sera jointe au CR.

Vote : POUR (10 pour)

2- Délibération : Validation des ZAE nR à la suite de la réunion publique du 30 Aout 2024

La présentation a été bien reçue par les habitants et habitantes de Cobonne. Il ressort de cette réunion les remarques formulées suivantes : (en italique les éléments de réponse) ;

Les principales remarques formulées sont :

- Quid de la **géothermie** (non abordée dans les planches issues de la CCVD) ? *Il semble que cela reste une source d'énergie encore chère et peu adaptée au milieu rural et aux habitats dispersés;*
- Pourquoi les **PAC** sont mentionnées dans les planches de la CCVD en tant qu'énergie renouvelable ? *Une réponse apportée par un élu est le rendement qui est très favorable pour la source de chaleur offerte (mais limitée en période d'hiver en T° <0). C'est plutôt un dispositif d'économie d'énergie (pas de production en tant que telle);*
- **Les petites éoliennes** devraient être permises hors zones urbaines – *Le maire répond que la volonté initiale était de ne pas autoriser ce type de dispositif en zone urbaine, précision qui sera portée dans la délibération.*

En conclusion, les orientations prises et présentées correspondent à la typologie de notre commune et ne soulèvent pas d'autres remarques, les participants remercient les élus pour cette présentation;

La délibération suivante est donc soumise au vote :

Les zones d'accélération des énergies renouvelables pour Cobonne portent essentiellement sur le Photovoltaïque en toiture (source de chaleur ou production d'électricité) et sont localisées comme suit :

- Toitures des habitations du village, hameau Chanson et du quartier Baume Rousse (zones d'habitats les plus denses) ;
- Toitures des bâtiments Agricoles existants ou futurs (toitures non textile ou plastique) ;
- Toitures de la Mairie/ Ecole et Salle Polyvalente ;
- Parking de la Mairie (ombrage Photovoltaïque) ;
- Toitures Jardin du Donjon ;
- Les petites éoliennes de hauteur de mat inférieur ou égal à 12 mètres sont autorisées hors zones urbaines ;

Le conseil Municipal décide d'exclure les types d'EnR suivantes :

- Panneaux PV en façade des habitations ;
- PV au sol ;
- Eolien de grandes dimensions ;

Vote : POUR à l'unanimité des 11 voix.

3- Délibération : Transfert des emprunts contractés par la Commune pour le réseau Eau potable et Assainissement collectif au SMPAS à compter du 01 janvier 2024

Cette délibération est d'ordre administrative. Elle est similaire à celle prise par le SMPAS. Elle concerne le transfert de 3 emprunts souscrits et non soldés du réseau d'eau potable (Les Bourbous) et du réseau d'assainissement collectif ;

La délibération est soumise au vote ;

Vote : POUR à l'unanimité.

4- Point d'avancement rénovation Mairie / Ecole, lancement du marché d'appel d'offre. Décision sur un ou deux appartements ?

Il est décidé de traiter ce sujet en réunion spécifique . La commission appel d'offre est en charge et souhaite étendre cette réunion à tous les membres du Conseil. L'appel d'offre suivra une fois les documents revus et validés par la commission.

5- Permanence France Service : Début le 09 Octobre le 2eme mercredi de chaque mois dans la mairie de 13h45 à 16h30 / Mr Alain COURTIER de la CCVD assurera la permanence.

Ce service relocalisé permet aux habitants (tes) de Cobonne d'accéder plus facilement aux services proposés qui seront présentés le 09 Octobre. Le maire espère que cette prestation facilitera l'accès et l'aide face aux divers besoins des personnes de la commune.

6- Réunion le 12 Septembre avec ADN / AXIONE à la mairie pour évoquer les sujets réseau fibre à la suite du courrier d'ORANGE (arrêt du réseau cuivre en 2028)

Le maire souhaite être accompagné pour cette réunion. Franck Gencel et Raymond Farnier se portent volontaires.

7- Réunion le 12 Septembre 20h00 salle polyvalente avec la DREAL – site protégé de St Pancrace (Conseils municipaux de Gigors, Suze et Cobonne)

Cette première réunion animée par la DREAL est destinée à informer les élus sur la démarche et les caractéristiques d'un site classé.

8- Réunion Conseil Syndical PNRV (Samedi 21 septembre 2024 à 9h30 au village de vacances du Piroulet à Vassieux-en-Vercors, de 9h30 à 11h45)

Le maire ne participera pas.

9- Point sur la rentrée scolaire

Un rapide bilan de l'année écoulée est fait par Julien Bodennec. Il est positif malgré le remplacement du directeur en cours d'année (pour congé parental) et le remplacement d'une ATSEM.

L'année scolaire 2024-25 s'annonce bien avec 16 élèves et une équipe pédagogique reconduite.

Comme chaque année la Mairie a offert le traditionnel café et viennoiseries aux parents pour la rentrée.

10- Plantation de 2 Cyprès sur l'extension du cimetière Maronne

Il convient de définir l'emplacement et de cartographier les concessions de ce nouveau cimetière.

11- Informations / Questions diverses :

Ambrosie : Notre référente indique un signalement reçu sur une parcelle de Cobonne ; L'exploitant est informé. Ce problème de prolifération de l'ambrosie est d'importance et nécessite les actions individuelles de tous malgré la difficulté à traiter cette invasion. Elle est source de nombreuses allergies et de coûts pour la société.

Les différents événements de l'été se sont bien passés avec une bonne participation aux spectacles organisés par la Commune et l'AVC.

Les travaux de réfection du chemin maronne et la création d'un caniveau s'est bien passé. Un puit perdu a également été réalisé sous la place du village. Le budget ne permettait pas de refaire tout le goudron sur toute la longueur de la voie. Deux coupes d'eau ont été réalisées pour drainer les écoulements vers le caniveau. Il est fait remarquer qu'elles sont assez proéminentes et nécessitent l'installation d'une signalétique « dos d'âne » même si ce chemin n'est réservé qu'aux riverains.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil est levé à 22h30.
Prochain Conseil : Lundi 07 Octobre à 20h00 (à confirmer)

La Secrétaire de Séance :

Christian GENCEL